

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
COMMUNE DE JETTE**Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal**Présents**

Hervé Doyen, *Président* ;  
Claire Vandevivere, *Bourgmestre* ;  
Bernard Van Nuffel, Olivier Corhay, Jacob Kamuanga, Nathalie De Swaef, Jennifer Gesquière,  
Joris Poschet, *Échevin(e)s* ;  
Paul Leroy, Joëlle Electeur, Yassine Annhari, Halima Amrani, Patricia Rodrigues da Costa, Sara  
Rampelberg, Xavier Van Cauter, Christophe Kurt, Salima Barris, Mauricette Nsikungu Akhiet,  
Said El Ghoul, Behar Sinani, Cindy Devacht, Eren Güven, Gianni Marin, Stefan Dooreman, Julien  
Flandroy, Philippe Lepers, *Conseillers communaux* ;  
Nathalie Vandenbrande, *Présidente du CPAS* ;  
Benjamin Goeders, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Benoît Gosselin, Mounir Laarissi, *Échevin(e)s* ;  
Myriam Vanderzippe, Fouad Ahidar, Geoffrey Lepers, Laura Vossen, Fatima Salek, Jean-Louis  
Pirottin, Dashminder Bhogal, Garo Garabed, *Conseillers communaux*.

**Séance du 14.12.22**

---

**#Objet : CC - SERVICE GE.FI.CO. - CENTIMES ADDITIONNELS AU PRÉCOMPTE  
IMMOBILIER - EXERCICE 2023 - RENOUELEMENT #**

---

Séance publique

**Service GEFICO**

Le Conseil communal,

Vu la délibération du Conseil communal du 22.12.2021 établissant des centimes additionnels au précompte immobilier pour l'exercice 2022;

Vu l'article 464/1 du Code des impôts sur les revenus permettant d'établir des centimes additionnels sur le précompte immobilier;

Vu les articles 117 et 260 de la Nouvelle loi communale;

Vu la situation financière de la commune;

Considérant que la situation financière de la commune requiert le maintien des centimes additionnels sur le précompte immobilier;

Sur proposition du Collège,

Arrête :

Article 1

Il sera perçu pour l'exercice 2023, 3890 centimes additionnels au précompte immobilier.

Article 2

Ce nombre de centimes additionnels est applicable aux biens qui sont soumis au précompte immobilier sur le territoire de la commune.

Article 3

L'établissement et la perception des centimes additionnels se fait conformément au code des impôts sur les revenus.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,  
(s) Benjamin Goeders

Le Président,  
(s) Hervé Doyen

POUR EXTRAIT CONFORME  
JETTE, le 16 décembre 2022

Le Secrétaire communal,

La Bourgmestre,

Benjamin Goeders

Claire Vandevivere